

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue ce jeudi 21 septembre 2023, au bureau municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicholas Paradis	Conseiller	No : 1
Vacant	Conseiller	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Monsieur Pascal Héту	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 SIGNATURE CONTRAT DE SERVICE D'OPÉRATIONS FORESTIÈRES SAISON 2023-2024
- 1.3 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX DE VOIRIE
- 1.4 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS
- 1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.6 LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0 CONSTATATION DU QUORUM

Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.

Monsieur le maire, Christian Legault constate le quorum et ouvre la séance à 20h00.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[139-09-23](#)

[ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR](#)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

1.2 SIGNATURE CONTRAT DE SERVICE D'OPÉRATIONS FORESTIÈRES SAISON 2023-2024

[140-09-23](#)

[SIGNATURE CONTRAT DE SERVICE D'OPÉRATIONS FORESTIÈRES SAISON 2023-2024](#)

M. Pascal Héту déclare son intérêt et se retire des discussions.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire est responsable de l'Entente de délégation de gestion 1058;

ATTENDU QUE l'entente de délégation prévoit que la Municipalité doit effectuer des opérations forestières, respectant les possibilités forestières déterminées par le Forestier en chef, lesquelles sont définies à la Programmation annuelle des activités (PRAN);

ATTENDU QUE la Municipalité via la signature de l'entente de délégation s'est engagée à réaliser les activités prévues au PRAN en conformité avec les prescriptions sylvicoles;

ATTENDU QUE pour réaliser lesdites activités la Municipalité doit détenir un certificat d'enregistrement de la norme ISO 14001 en vigueur;

ATTENDU QU'il est prévu à l'entente que dans le cas où la Municipalité ne répond pas aux exigences visées, elle doit être sous la supervision et la responsabilité d'une entreprise les respectant. Il est entendu que cette supervision et cette responsabilité doivent être directes et sans intermédiaire;

ATTENDU QUE la Municipalité ne détient pas le certificat requis;

ATTENDU QUE la Coopérative forestière Saint-Dominique détient le certificat ISO 14001.

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU**

Mme Christiane Vaillancourt demande que sa dissidence en la question soit notée au procès-verbal.

QUE pour respecter les modalités de l'entente de délégation de gestion signée entre elle et le ministre des Ressources naturelles et des Forêts M. Christian Legault, maire, et Mme Katy Fortier, directrice générale soient autorisés à signer le Contrat de service d'opérations forestières saison 2023-2024 entre elle et la Coopérative forestière de Saint-Dominique;

ÉTANT ENTENDU QUE la Coopérative forestière de Saint-Dominique détient tous les certificats requis et demandés par le ministre.

1.3 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX DE VOIRIE

141-09-23

EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX DE VOIRIE

ATTENDU la démission du Responsable des travaux de voirie;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit d'avoir à son emploi une personne responsable des travaux de voirie;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ENGAGER M. Germain Gauthier à titre de Responsable des travaux de voirie aux conditions discutées rétroactivement au 11 septembre 2023.

1.4 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

142-09-23

EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX DE VOIRIE

ATTENDU QUE le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) est un programme fédéral de subventions et de contributions;

ATTENDU QUE le PNHA offre un soutien financier pour la réalisation de projets ayant une influence positive sur la vie des aînés et dans leur collectivité;

ATTENDU QU'un groupe d'aînés de la Municipalité se sont prises en mains et organisent des activités de réseautage incluant le partage de repas;

ATTENDU QUE des soirées de danses folkloriques, appréciées des aînés, sont organisées régulièrement;

ATTENDU QUE les repas pourraient être préparés sur place;

ATTENDU QU'une demande peut être déposée au PNHA pour l'achat de deux cuisinières, deux réfrigérateurs et deux cafetières au montant de 8 405\$.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Nathalie Paradis, agente de développement, et Mme Katy Fortier, directrice générale à signer tout document en lien avec cette demande.

1.6 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.7 LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

La séance est levée il est 20h07

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Christian Legault